

## COLLECTES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Février						
D	L	M	M	J	V	S
31	1 	2	3	4	5	6
7	8	9 	10	11	12	13
14	15 	16 	17	18	19	20
21	22 	23	24	25	26	27
Mars						
D	L	M	M	J	V	S
		1 	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14 	15 	16	17	18	19
20	21	22 	23	24	25	26
27	28 	29	30	31		



### MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt  
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0  
 Téléphone (418) 775-6485  
 Télécopie (418) 775-3591  
 Courriel : [grandmetis@mitis.qc.ca](mailto:grandmetis@mitis.qc.ca)

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

## INFO-MUNICIPALE



Février 2016

Municipalité de Grand-Métis

*Chantal Tremblay,*

*Directrice générale / sec. trés.*



# Informations diverses

## ❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal aura lieu **le lundi 7 mars 2016** à 19h30 au bureau municipal.

## ❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 92.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

## ❖ SENSIBILISATION SUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU AUPRÈS DE LA POPULATION DE GRAND-MÉTIS

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing. Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

## ❖ Le nouveau contrat pour la cueillette des matières résiduelles et de recyclage pour 2016 et 2019 a été attribué à Groupe Bouffard.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

#### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : 8h30 à 12h

#### Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	
Employé municipal :	Marc-André Migneault	418-750-6485
Inspecteur en urbanisme :	Michel Lagacé	418-775-6485
Agente en milieu rural :	Kathy Laplante	418-775-8445, poste 2251 ou 775-8188

## FABRIQUE DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS

### Formation d'un comité restreint sur la gestion de nos deux cimetières

La Fabrique de St-Octave est propriétaire de deux grands cimetières : celui derrière l'église et le nouveau cimetière, en bas de la côte, à Grand-Métis. Ces deux cimetières sont visités régulièrement durant la saison estivale et doivent être entretenus pour le respect des familles de nos défunts. Nous devons en être fiers et les gérer de façon préventive afin d'y accueillir de nombreux paroissiens dans le futur.

C'est pourquoi, nous voulons former un comité exclusivement voué à la gestion de ces deux cimetières. Les personnes intéressées par ce travail d'entretien, de gestion et de promotion peuvent communiquer avec Madeleine Bouchard (418 775-3897) ou Guy Gagnon (418 775-5976) pour plus d'information.

Conseil de Fabrique de Saint-Octave-de-Métis

Guy Gagnon, secrétaire-trésorier, 418 775-5976

### AVIS PUBLIC - DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2016

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée :

**QUE** le rôle général de perception est maintenant déposé au bureau municipal. La municipalité de Grand-Métis procédera donc à l'envoi des comptes de taxes dans les 15 jours suivant la date du présent avis.

Chaque compte est payable en un versement unique ou dans certains cas, en deux (2) ou trois (3) versements égaux. Les trois (3) versements sont payables aux dates ultimes suivantes :

- 1.** Pour le versement unique ou le premier versement : **1 avril 2016**
- 2.** Pour le deuxième versement : **4 juillet 2016**
- 3.** Pour le troisième versement : **3 octobre 2016**

**FAIT À GRAND-MÉTIS**, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2016.

Chantal Tremblay,  
Directrice générale secrétaire-trésorière

## Relevez le Défi Santé avec Anaïs !

La pétillante Anaïs Favron vous invite à commencer le printemps du bon pied en relevant le Défi Santé du 31 mars au 11 mai. Pendant 6 semaines, posez des gestes simples pour atteindre 3 objectifs : manger mieux, bouger plus et améliorer votre équilibre de vie.

Trucs, recettes, vidéos, défis amusants et prix à gagner vous attendent. Un coup de pouce motivant !

En solo, en famille ou en équipe, inscrivez-vous à [DefiSante.ca](http://DefiSante.ca).

## Des emplois disponibles à la pépinière!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».

Début d'emploi:                      Fin-avril                      Durée : 10 à 30 jours

Salaire horaire 2015:                      19,13\$

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

- adresse courriel : [pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca](mailto:pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca), ou
- adresse postale : 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0.

Le formulaire « Offre de service abrégé » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418-739-4819 p. 221

## PRÉDICTION DES MARÉES – FÉVRIER – MARS 2016

### INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
5	05:17	1.2	12	23:11	0.3	20	19:13	0.6	28	11:32	1.0
5	11:49	3.5	13	05:28	3.8	21	01:09	3.1	28	17:41	3.0
5	18:23	1.0	13	11:38	0.4	21	07:06	0.7	28	23:36	1.0
6	00:18	2.9	13	17:53	3.6	21	13:27	3.8	29	06:05	3.2
6	06:08	1.0	13	23:59	0.5	21	19:51	0.6	29	12:19	1.2
6	12:35	3.7	14	06:21	3.6	22	01:48	3.3	29	18:26	2.8
6	19:03	0.7	14	12:39	0.7	22	07:47	0.6	1	00:19	1.1
7	01:02	3.1	14	18:49	3.3	22	14:06	3.9	1	06:55	3.1
7	06:53	0.7	15	00:53	0.8	22	20:26	0.5	1	13:20	1.3
7	13:18	3.9	15	07:20	3.5	23	02:25	3.4	1	19:21	2.6
7	19:42	0.5	15	13:50	0.8	23	08:25	0.5	2	1:12	1.3
8	01:43	3.4	15	19:52	3.0	23	14:42	3.8	2	07:55	3.0
8	07:38	0.5	16	01:55	1.0	23	20:7	0.5	2	14:38	1.4
8	13:59	4.1	16	08:26	3.4	24	02:59	3.5	2	20:31	2.5
8	20:22	0.3	16	15:10	1.0	24	09:02	0.05	3	02:19	1.4
9	02:25	3.6	16	21:04	2.8	24	15:17	3.7	3	09:05	3.0
9	08:22	0.3	17	03:08	1.1	24	21:27	0.6	3	15:58	1.4
9	14:43	4.2	17	09:40	3.3	25	03:33	3.5	3	21:50	2.5
9	21:02	0.2	17	16:28	1.0	25	09:38	0.5	4	03:37	1.4
10	03:09	3.7	17	22:21	2.7	25	15:52	3.6	4	10:16	3.1
10	09:07	0.2	18	04:23	1.1	25	21:56	0.6	4	17:01	1.2
10	15:27	4.2	18	10:53	3.4	26	04:08	3.5	4	22:57	2.7
10	21:53	0.1	18	17:34	0.9	26	10:14	0.6	5	04:47	1.2
11	03:53	3.8	18	23:30	2.8	26	16:27	3.4	5	11:18	3.4
11	09:54	0.2	19	05:28	1.0	26	22:26	0.7	5	17:51	1.0
11	16:13	4.1	19	11:54	3.6	27	04:44	3.4	5	23:50	2.9
11	22:26	0.2	19	18:28	0.8	27	10:51	0.8	6	05:44	1.0
12	04:39	3.8	20	00:24	3.0	27	17:03	3.2	6	12:09	3.6
12	10:44	0.3	20	06:21	0.8	27	22:59	0.8	6	18:35	0.7
12	17:01	3.9	20	12:44	3.7	28	05:22	3.3	7	00:36	3.3

# Le mot **vert** du mois

## RAPPEL SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vous avez des préoccupations, commentaires, avis concernant la gestion des matières résiduelles et les mesures proposées dans le PGMR ? Nous vous invitons à venir nous en faire part :

### **Lundi, le 8 février 2016 à 19 h 00 – Mont-Joli**

Salle Saint-Jean-Baptiste  
251, avenue du Sanatorium  
Mont-Joli

### **Mardi, le 16 février 2016 à 19 h 00 – Sainte-Angèle-de-Mérici**

Salle paroissiale de Sainte-Angèle  
510, de la Vallée  
Sainte-Angèle-de-Mérici

### **Jeudi, le 18 février 2016 à 19 h 00 – Saint-Gabriel-de-Rimouski**

Salle du conseil  
103, rue Leblanc  
Saint-Gabriel-de-Rimouski

Les citoyens ou organismes peuvent se faire entendre lors des assemblées de Consultation publique ou déposer des mémoires ou commentaires jusqu'au lundi 22 février 2016 au bureau de la MRC de La Mitis, par courrier, courriel ou télécopieur avec la mention "PGMR MRC de La Mitis", aux coordonnées suivantes :

MRC de La Mitis  
300, avenue du Sanatorium, Mont-Joli (Québec) G5H 1V7  
Téléphone : (418) 775-8445  
Télécopieur : (418) 775-9303  
mrcmitis@mitis.qc.ca

Environnementalement vôtre,  
Marie-Lou Leblanc, Chargée de projet  
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia

*Quand vient le temps de recycler, il est facile d'être un peu perdu entre ce que l'on peut et ne peut mettre au recyclage. Qu'est-ce que je dois mettre dans mon bac, dois-je rincer les contenants ?*

## CE QUE JE PEUX METTRE DANS MON BAC BLEU

### **PAPIER**

**Oui** : Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe...  
**Non** : Papier ciré, mouchoir et essuie-tout.

### **CARTON**

**Oui** : Carton ondulé (gros carton), carton plat (boîte de céréales), carton-pâte (boîte d'oeufs), cartons de lait et de jus (tétrapacks), boîte en carton et métal (« Quick » et jus « Oasis »).  
**Non** : Carton ondulé ciré.

### **VERRE**

**Oui** : Uniquement les bouteilles et pots de verre (peu importe le format et la couleur).  
**Non** : Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre.

### **PLASTIQUE**

**Oui** : Contenants de plastique numérotés de 1 à 5 et 7.  
**Non** : Cellophane, sac de croustilles, PVC, vinyle, plastique rigide (téléphone, calculatrice, jouet, etc.), plastique sans numéro.

### **MÉTAL**

**Oui** : Boîte de conserve, canette, bouchon, couvercle, papier et assiette d'aluminium propre ainsi que les pièces de métal de petite taille (clous, robinets).  
**Non** : Pile, canette d'aérosol et contenant de propane.

**CONSEILS PRATIQUES** : Retirer les couvercles et bouchons. Rincer tous les contenants pour éviter la contamination et les odeurs.

**Les SACS EN PLASTIQUE et CONTENANTS DE LAIT ET DE JUS** sont maintenant recyclés. Regroupez tous vos sacs en plastique en un seul et déposez-le dans votre bac.

**NE SONT PAS RÉCUPÉRÉS** : les vêtements, les jouets et la styromousse. Il est interdit de mettre aux ordures ménagères les électroniques, les résidus domestiques dangereux (huile à moteur, aérosol, etc.) ainsi que les pneus d'automobile. Informez-vous auprès de votre Écosite, de votre municipalité ou de votre MRC pour la liste des matières complètes.  
Courriel: [ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca)

## Club de ski de fond Baie-des-Sables

Accessible pour tous les âges!

Coûts saison :      Adulte 22 \$    Familial 45\$      Étudiant et enfant 5\$

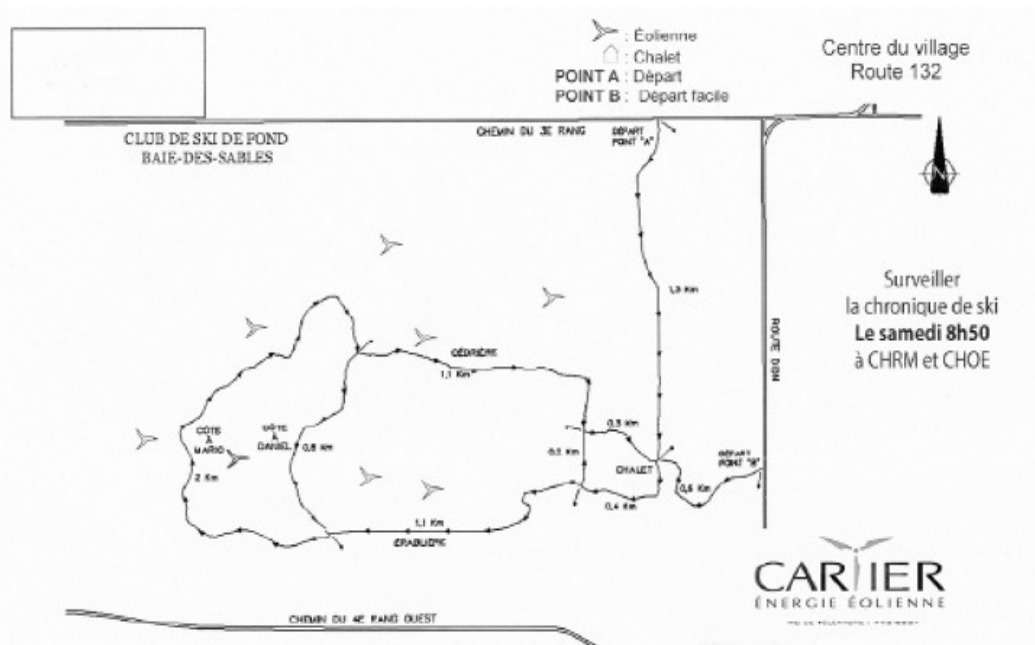
Coûts journalier :    Adulte 3\$                      Étudiant et enfant 1\$

Différentes boucles : 1km, 4.5 km et 2 km

Entrée A : Chemin du 3e rang (avec côtes) -Entrée B : Route Dion (plat)

Pour connaître les conditions des pistes, écoutez notre message au 418-772-6429 ou les chroniques radio au 105.3 et au 95.3 les samedis à 8h50.

[www.facebook.com/ Club de ski de fond de Baie-des-Sables](http://www.facebook.com/Club-de-ski-de-fond-de-Baie-des-Sables)



## LE DÉFI, C'EST QUOI?

Le Défi J'arrête, j'y gagne! est une vaste campagne québécoise qui a lieu chaque année depuis maintenant 17 ans. Elle invite les fumeurs qui sont prêts à arrêter de fumer, à passer à l'action.

L'engagement: ne pas fumer pendant 6 semaines, soit du 1er mars au 11 avril 2016.

Participez au Défi à votre façon: seul, avec l'aide d'un parrain ou d'une marraine non fumeur ou bien avec un autre fumeur qui souhaite aussi arrêter.

Pourquoi 6 semaines?

Parce que le fait d'arrêter complètement de fumer, pendant une période de temps déterminée, constitue un élément majeur pour arrêter de fumer à plus long terme. Réussir son Défi permet de bien ancrer le processus d'arrêt.

Du soutien pour mieux réussir

Arrêter de fumer, c'est loin d'être facile mais avec de l'aide et une bonne dose de motivation, c'est possible! Faites votre choix parmi les outils de soutien gratuits suivants:

- Le site [defitabac.ca](http://defitabac.ca) et votre Espace Défi
- La Trousse d'aide Jean Coutu
- La série de courriels d'encouragement
- L'application SOS Défi
- La communauté Facebook



Inscrivez-vous maintenant: [www.defitabac.qc.ca](http://www.defitabac.qc.ca)

Besoin de conseils et de soutien? 1 866 527-7383



# Comité de promotion et de développement de Grand-Métis

Municipalité de Grand-Métis



Le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis  
vous invite à son assemblée générale  
le mercredi 24 février 2016 à 19 h 00  
au bureau municipale de Grand-Métis

Il y aura élection à cette rencontre et votre participation est essentielle à la survie du Comité. Pour que des projets se concrétisent, il faut la collaboration des citoyens de Grand-Métis. Des plans d'action à court et long terme sont déposés à chaque assemblée générale mais le manque de coopération de la population fait avorter ces projets, ce qui se traduit par un manque d'intérêt pour ceux déjà en place.

C'est un appel du cœur que nous osons vous demander, aidez-nous à faire de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre et, par le fait même, la rendre vivante et active socialement.

Ça nous appartient à tous...

Pour le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis

Gilberte Fournier, Présidente

## Les avertisseurs de fumée sauvent des vies !

Les statistiques démontrent que 78 % des incendies mortels se produisent dans des résidences entre 2 heures et 4 heures quand les occupants dorment. La plupart des décès sont attribuables à l'inhalation de fumée et non aux flammes. Les personnes âgées et les enfants de moins de cinq ans sont les plus vulnérables en cas d'incendie.

**Quand un incendie se déclare, il se peut que vous ayez moins de quelques secondes pour évacuer une résidence / chalet sans danger pour votre vie.**

Les avertisseurs de fumée sont des appareils d'un prix abordable qui peuvent hâtivement avertir les gens de la possibilité d'un incendie. L'avertisseur de fumée est un appareil conçu pour détecter la présence de fumée et alerter les occupants afin qu'ils puissent évacuer rapidement le lieu d'un incendie. La principale utilité d'un avertisseur est de vous réveiller si un incendie se déclare durant votre sommeil.

**ECO CENTRE DE LA MITIS**  
**418-785-0055**

### HEURE D'OUVERTURE

1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL

PÉRIODE HIVERNAL

LUNDI AU VENDREDI:

8H00 À 16H00

SAMEDI-DIMANCHE : FERMÉ

1ER MAI AU 30 OCTOBRE

PÉRIODE ESTIVALE

LUNDI AU VENDREDI:

8H00 À 17H00

SAMEDI:

8H00 À 16H00

DIMANCHE : FERMÉ



.....  
Inscription obligatoire pour tous a votre arrivée. Des frais peuvent s'appliquer, selon certaines conditions (abus d'utilisation)

Le citoyen trie lui-même ses matières et il doit les déposer aux endroits indiqués.